



Le Roeulx

Le Roeulx, le 26/06/2024

**Urbanisme
Environnement**

Maître Aurélie Haine
Rue A. Warocqué 134
7100 La Louvière

Agent traitant: Eric Marin
064/31.07.53
eric.marin@leroeulx.be
réf. à rappeler SVP: AD/UR/EM/26/06/2024 – Leroy
Vos réf. : Isabelle Dubois – ID/Manet - Leroy

INFORMATIONS NOTARIALES

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 14/06/2024 relative à un bien sis à **CHP DU VENT VALLE à GOTTIGNIES** cadastré section D n° 321-E et appartenant à

nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

(1) Le bien en cause :

1° est situé

- en zone :

- o **En partie : Agricole et en partie : Habitat à caractère rural (voir plan en annexe)**

au Plan de Secteur de La Louvière - Soignies adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 09/07/1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité;

3° est situé en :

- o **En partie : Zone destinée à l'agriculture et en partie : Zone d'habitat à caractère villageois paysager (6 - 10 logements/ha)**

au Schéma de Développement Communal adopté par le Conseil Communal de la Ville du Roeulx le 22 octobre 2008 et entré en application le 20 juin 2009 ;

4° est situé en :

- **En partie : Aire rurale et en partie : Aire de bâtî des villages d'intérêt paysager**

au Guide Communal d'Urbanisme adopté par le Conseil Communal de la Ville du Roeulx le 22 octobre 2008 et entré en application le 20 juin 2009 ;

5° est situé en zone de protection de patrimoine :

6° est situé en zone d'aléa inondation :

- **Ruissellement**
- **Aléa très faible**

6a° est impactée par un axe de ruissellement de type :

- **Risque très faible - bassin afférent entre 3 et 10 ha**

- 7° est situé dans le sous-bassin hydrographique de la Haine.
8° est situé en **Régime d'assainissement collectif (moins de 2000 EH)**.
9° ~~est situé dans la zone tampon (100m) de Fluxys :~~
10° ~~est situé dans la zone tampon (100m) d'Air Liquide :~~
11° est situé sur un bien repris à l'inventaire du patrimoine :
12° est situé sur un monument classé :
13° est situé sur un site classé :
14° est situé sur un site à réaménager :
15° est situé sur une zone de captage d'eau, prévention éloignée :
16° est situé sur une zone de captage d'eau, prévention rapprochée :
17° est situé sur une zone Natura2000 :
18° est situé dans un périmètre de reconnaissance économique :
19° est repris dans la banque de données de l'état des sols wallons (BDES) en tant que :
20° est repris dans la carte archéologique avec le code :

- (2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 ;
(2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 ;
(2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

D'autre part,

- Le bien repris sous rubrique ne risque pas de faire l'objet d'une expropriation dans les prochains mois.
- Liste de sauvegarde : ~~OUI~~ – NON
- Permis d'environnement : ~~OUI~~ – NON
- Infraction reconnue par procès-verbal de police : ~~OUI~~ – NON
- Insalubrité : ~~OUI~~ – NON
- Permis de location : ~~OUI~~ – NON
- Certificat de performance énergétique : ~~OUI~~ – NON
- Bénéficie d'un accès à une voirie équipée en eau et électricité, pourvu d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux : OUI – ~~NON~~
- Est situé le long d'une voirie : ~~régionale~~ - communale

Nous vous demandons de bien vouloir verser la somme de 40 € au compte n° BE04 0910 0038 8231 (BIC – GKCCBEBB) de la ville avec la référence de la demande.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Maître, nos salutations distinguées.

Au Roeulx, le 26/06/2024
Pour le Collège,

La Directrice générale,



M. Redko,

Le Bourgmestre,



B. Friart.

N.B. La redevance sur la délivrance de renseignements a été revue en séance du Conseil Communal du 1^{er} Octobre 2014 et a été fixée à **40,00 € par parcelle**.